

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**de l'OUEST de la PLAINE de FRANCE**  
*Domont - Ezanville - Piscop – Saint-Brice-sous-Forêt - Bouffémont - Moisselles*

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2009**

Nombre de délégués : 24  
En exercice : 24  
Présents ou représentés : 24  
Absents excusés : 3

A 19h00, le conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni à Domont en séance publique, sous la présidence successive de Monsieur Christian LAGIER, vice-président, puis de Monsieur Jérôme CHARTIER, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

**Domont** : M. Jérôme CHARTIER-Mme Michèle ALART-M. Jean-Paul DELETOMBE-M. Michel WIECZOREK.  
**Ezanville** : M. Alain BOURGEOIS-M. Yves KERSCAVEN-M. Eric BATTAGLIA-M. Jean-Pierre GRESSIER.  
**Piscop** : M. Christian LAGIER-Mme Michèle BACHY-M. Bernard DE WAELE-M. James DEBAISIEUX.  
**Saint-Brice-sous-Forêt** : M. Alain Lorand-M. Joël DAMBRINE-Mme Marcelle CAYRAC-M. William DEGRYSE.  
**Bouffémont** : M. Claude ROBER -Mme Agnès GUERRIER-M. Michel LACOUX-Mme Isabelle DEVILLA.  
**Moisselles** : Mme Véronique RIBOUT-M. Dominique DA SILVA-Mme Sylvaine BABOUILLARD.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. Franck SINANIAN (a donné pouvoir à Mme BABOUILLARD)-Mme Jacqueline CHOLIN (représentée par M.GRESSIER)-M. Pierre GREGOIRE (représenté par M.BATTAGLIA).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Isabelle DEVILLA

**I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. Christian LAGIER, vice-président, prend la présidence de la séance jusqu'à l'intervention du président.

A 19h10, Monsieur Christian LAGIER, ouvre la séance et procède à l'appel ; le quorum est atteint ; Madame Isabelle DEVILLA est désignée comme secrétaire de séance.

**II – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DECEMBRE 2008.**

Le compte-rendu est approuvé

**III – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE.**

Aucune décision du président n'a été prise depuis le dernier conseil communautaire du 6 mars 2009.

**IV – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2009.**

Monsieur Christian LAGIER, vice-président de la communauté de communes, présente les grandes lignes du budget 2009, le conseil communautaire procède au vote du budget primitif 2009, ci-joint le document annexé.

**V – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE POUR L'ANNEE 2009.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, reconduit le taux de la T.P.U. pour l'année 2009 à 18,86%.

## **VI – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.) POUR L'ANNEE 2009.**

Conformément à la modification apportée au mode de calcul de la T.E.O.M. qui se traduit depuis l'année 2005 par le vote d'un taux de référence par rapport aux bases prévisionnelles transmises par les services fiscaux et non plus d'un produit, le conseil communautaire, à l'unanimité fixe le taux à 8,32% pour l'année 2009.

## **VII – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.).**

Dans le cadre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD), l'Etat apporte un soutien financier aux projets des villes et intercommunalités en matière de lutte contre la délinquance.

Au titre de l'exercice 2008, la communauté de communes a bénéficié de trois aides au titre de ce fonds :

- Raccordement du réseau de vidéo-protection à une unité de gendarmerie : 120 000 € ;
- Mise en place d'une prévention spécialisée à l'échelle intercommunale : 30 000 € ;
- Réinsertion des jeunes en décrochage scolaire et en situation d'exclusion scolaire : 20 000 €

S'agissant de la vidéo protection dans la mesure où le raccordement n'est toujours pas effectif, il a été demandé au préfet d'accorder à la CCOPF une prolongation d'utilisation de la subvention.

Par délibération n°2008-027 en date du 14 avril 2008, deux actions sont menées en partenariat avec l'association IMAJ dans le cadre de la convention tripartite intervenue avec le conseil général du Val d'Oise. Pour l'exercice 2009, la CCOPF sollicite au titre du FIPD, les subventions suivantes :

- Mise en place d'une prévention spécialisée à l'échelle intercommunale à hauteur de 41 900 € ;
- Réinsertion des jeunes en décrochage scolaire et en situation d'exclusion scolaire à hauteur de 25 000 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire sollicite au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, ces subventions pour l'exercice 2009.

## **VIII – LUTTE ANTI-GRAFFITIS : DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Par délibérations du conseil général du Val d'Oise du 24 novembre 2000 et du 21 novembre 2003, le département soutient les collectivités compétentes en matière de nettoyage des graffitis, à raison de 0,50€ par habitant lorsque la prestation est effectuée par une entreprise spécialisée.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à solliciter cette subvention auprès du conseil général du Val d'Oise pour l'année 2008, à partir du bilan établi par les services de la CCOPF.

## **IX – COMPLEXE DE LA SOLITUDE : CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

La communauté de communes a retenu dans sa programmation la création d'un terrain de football synthétique sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt en raison de nombreux entraînements et matchs et d'une forte augmentation du nombre d'adhérents.

Les travaux sont estimés à 640 000 € TTC.

Ce type d'équipement est éligible à une subvention de la fédération française de football à travers le fond d'aide au football amateur (FAFA) à hauteur de 50% du montant des travaux plafonné à 12 500 €, ainsi qu'auprès du conseil général du Val d'Oise qui subventionne à hauteur de 54% pour un plafond de 704 000 euros HT.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à solliciter les deux subventions précitées.

## **X – COMPLEXE DE LA SOLITUDE : CREATION D'UN BUREAU POUR LE CLUB DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

La communauté de communes a également retenu dans sa programmation la création d'un bureau pour le club de football, les locaux étant inadaptés et trop exigus au regard de son importante fréquentation par les adhérents et encadrants.

Le coût des travaux est estimé à 30 000 € TTC.

Ce type d'équipement est éligible à une subvention de la fédération française de football à travers le fond d'aide au football amateur (FAFA), ainsi qu'auprès du conseil général du Val d'Oise qui subventionne les travaux à hauteur de 50% HT pour un montant plafonné à 15000 €uros.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à solliciter la subvention précitée.

## XI – AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FRANCE AU S.I.G.I.D.U.R.S.

Par délibération en date du 9 décembre 2008, la communauté de communes du Pays de France, regroupant les communes de Luzarches, Chaumontel, Mareil-en-France, Bellefontaine, Jagny-sous-Bois, Villiers- le-Sec, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Châtenay-en- France et Epinay-Champlâtreux, a sollicité son adhésion au SIGIDURS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Le comité syndical du SIGIDURS, par délibération n°09-09 du 9 février 2009, s'est prononcé favorablement sur cette demande et a donc engagé une procédure de modification des statuts de l'établissement public. Par conséquent le président du SIGIDURS a notifié à la CCOPF la délibération n°09-09 précitée.

A l'unanimité, le conseil communautaire émet un avis favorable sur l'adhésion de cette communauté de communes.

## XII – QUESTIONS DIVERSES.

### N°1 - DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT : D.G.E. 2009.

La communauté de communes est éligible aux subventions d'équipement de l'Etat, dans le cadre de la dotation globale d'équipement (DGE).

A l'unanimité, le conseil communautaire sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DGE 2009 pour les travaux suivants, classés par ordre de priorité :

	Commune	Complexe	Libellé	1,196		20%
				Coût TTC	Coût H.T	Possibilité de DGE pour un taux de 20%
1	Bouffémont	JB Clément	Création de vestiaire pour le tennis	305 000,00	255 016,72	51 003,34
2	Saint-Brice	Lionel Terray	Réfection d'étanchéité suite expertise	128 000,00	107 023,41	21 404,68
3	Moisselles	Salle Polyvalente	Création d'un espace multisports	120 000,00	100 334,45	20 066,89
4	CCOPF	Complexe Jean Jaurès	Travaux de sécurité pour les tribunes	46 000,00	38 461,54	7 692,31
5	Saint-Brice	COSEC P Clouet	remplacement des bardages translucides	30 000,00	25 083,61	5 016,72
6	Saint-Brice	Stade de Foot de la solitude	Création d'un bureau pour le Football club	30 000,00	25 083,61	5 016,72
7	Moisselles	Salle Polyvalente	Régulation et réfection du système de chauffage	25 000,00	20 903,01	4 180,60
TOTAUX				684 000,00	571 906,35	114 381,27

Madame Véronique RIBOUT souhaite rectifier l'intitulé des travaux concernant la création d'un espace multisports qui sera une aire de jeux destiné aux enfants, le tableau ci-dessus sera modifié en ce sens dans la délibération à intervenir.

### DEBAT D'ORIENTATION POUR LE PROJET DE LA VIDEOSURVEILLANCE.

Faisant suite à un article paru dans le Parisien du samedi 28 mars 2009, Monsieur Chartier souhaite revenir sur la question de la vidéo protection.

Actuellement, le système de vidéo est sur un mode passif et non actif et ce, pour plusieurs raisons :

- toutes les communes ne disposent pas d'une police municipale ;
- le principe d'une police intercommunale a été écarté ;
- les discussions au sujet d'un accord de coordination avec les forces de l'ordre (gendarmerie.....) sont actuellement en cours.

M. Chartier indique avoir été confronté à une résistance de la part de nombreux élus qui ont freiné toute progression sur cette question et indique que cet article de presse présente l'avantage de placer tous les élus face à leurs responsabilités.

M. Degryse souligne que les actions sur les faits demandent des équipes en permanence. La police municipale ne dispose pas d'effectifs lui permettant d'intervenir spontanément sur chaque intervention.

M. Chartier revient sur son souhait de regrouper la police municipale en imaginant trois brigades et de concevoir un partenariat avec la gendarmerie. Il rappelle que les élus des villes concernées n'ont pas voulu se dépareiller de leur police municipale.

Pour passer en mode « vidéo actif », il est nécessaire :

- de se doter d'un centre unique de contrôle pour visionner les écrans est nécessaire,
- d'engager un travail de coordination et de partenariat avec la gendarmerie.

La coordination des interventions des forces publiques et la mobilisation rapide des équipes d'intervention est possible, avec des règles de mise en place différentes en fonction des territoires selon qu'ils disposent ou non d'une police municipale.

Un protocole entre les différentes instances est à l'étude.

M. Chartier précise que « le mode actif » nécessite la création de postes de travail et représente, par voie de conséquence, un coût budgétaire en fonctionnement. Il souligne que cela relève d'un choix stratégique. On ne peut pas se plaindre d'un outil vidéo protection et en même temps occulter les aspects financiers. L'idéal est de maîtriser l'ensemble de la chaîne. En effet, la vidéo est un outil sans intelligence pour lequel l'organisation est plus importante que la technologie.

M. Chartier indique aussi que les bailleurs pourraient investir dans l'installation de cameras rattachées à notre futur centre de surveillance urbain.

M. Degryse précise que la commune de Saint-Brice-sous-Forêt, en zone police nationale, dans le cadre d'un « mode actif » de vidéosurveillance, ne bénéficiera pas des interventions de la gendarmerie et que par ailleurs, le commissariat n'intervient pas par manque d'effectifs.

M. Chartier informe que monsieur Michel Gaudin a été missionné par le Président de la République pour une étude qui permettrait de pallier aux problèmes soulevés. L'enjeu est devenu majeur.

M. Robert souligne le problème de la maintenance qui est nécessaire à la bonne exploitation de l'image.

M. Chartier propose de charger les services de la CCOPF de travailler sur plusieurs hypothèses « jour » et « nuit » afin de connaître le chiffre in fine, de ce projet.

#### **SUPPLEMENT DE TRANSFERT DE COMPETENCE.**

- M. Chartier propose aux élus de réfléchir sur la mise en commun des domaines suivants :
- Petite enfance : mise en réseau des crèches avec un tarif unique ;
- Réflexion sur la culture avec des centres culturels accessibles à tous avec des tarifs communs ;
- Réflexion sur le transfert de l'activité cinéma dans le cadre de la compétence culture ;
- L'entretien du patrimoine, les monuments historiques ;

M. Robert demande le rajout à l'étude du domaine relatif aux transports ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRESIDENT

Isabelle DÉVILLA

Jérôme CHARTIER

